



Problème avec une prestataire mariage

Par oceaneml

Bonjour je viens sur ce forum car j'ai un soucis avec une prestataire.

J'ai mon mariage qui es le 30 mars 2024.

Je mettais arranger à l'amiable avec une prestataire maquillage tatouage en échange de maquillage. tout était convenue par message (j'ai les preuves)

Je précise je n'étaies pas à mon compte mais elle elle l'es.

Je lui es fais ses tatouages il on était fini (une demis jambe entière en contrepartie du maquillage).

Elle n'assume plus sa prestation, donc je lui demande de me rembourser ce qu'elle ne fais pas j'ai du solliciter de l'aide sur les réseaux et voila qu'elle s'énerve et qu'elle ne le fais toujours pas. Je dois prendre une autre personne mais je ne peut pas financièrement.

Le problème c'est qu'elle demande de signaler mon compte mais qu'elle affiche ma fille sur ses story. elle demande à des hommes de le faire aussi.

cela part trop loin. en mettant mon enfant;

Je suis en compte privée donc elle screen et le partage à ses hommes et je n'aime pas cela;

Quel recourt j'ai contre cette personne.

j'i besoin d'aide s'il vous plait

Par kang74

Bonjour

Vous pouvez porter plainte, bien evidemment pour l'utilisation de l'image de votre fille .

Elle aussi , suivant ce que vous dites sur les réseaux sociaux .

Mais vous ne pouvez pas exiger un remboursement de quoi que ce soit pour un travail au black sans devis, sans facture.

Un échange de service entre deux sociétés est tout à fait possible dans le cadre d'un contrat et bonne et due forme .

Bien evidemment tout cela se déclare à qui de droit (fisc urssaf caf etc : ils adorent les réseaux sociaux !!!)